



Lignes directrices en matière de finance durable

Fondées sur le rapport du Conseil fédéral du 24 juin 2020 intitulé «*Le développement durable dans le secteur financier en Suisse. État des lieux et positionnement focalisés sur les aspects environnementaux*»¹.

Quels sont les objectifs poursuivis?

La place financière suisse doit être l'un des principaux centres mondiaux de services financiers durables. À cet effet, il faut aménager les conditions-cadres de manière à:

1. améliorer en permanence la compétitivité de la place financière suisse

et, en même temps,

2. permettre à la place financière suisse d'apporter une contribution efficace au développement durable.

Quel sont les principes?

La politique du Conseil fédéral en matière de finance durable repose sur les principes suivants:

1. Le développement durable joue un rôle central dans la politique en matière de marchés financiers.

Les autorités et le secteur financier œuvrent ensemble pour une place financière suisse durable². La place financière considère le développement durable comme une chance et bénéficie des conditions-cadres nécessaires. Elle se distingue en outre par une gestion prévoyante des risques, assume sa responsabilité en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de développement durable et environnementaux et intègre de manière exemplaire le numérique dans le domaine du développement durable. Le but visé est de continuer à garantir l'excellente qualité des services financiers suisses.

2. Les instruments de la politique en matière de marchés financiers et de la politique environnementale sont utilisés de manière ciblée et efficace à des fins spécifiques.

Les instruments de la politique en matière de marchés financiers, comme la réglementation des marchés financiers, servent à atteindre les objectifs de cette politique, notamment la protection des clients et des créanciers, la stabilité et la compétitivité. Cela implique aussi que les marchés financiers créent de la transparence, prennent en compte l'ensemble des

¹ La finance durable consiste en la prise en considération, par les acteurs des marchés financiers, des critères dits «ESG» (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Les présentes lignes directrices se concentrent surtout sur le rôle des acteurs des marchés financiers et des placements financiers pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques. Le développement durable dans le secteur financier contribue aussi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) définis dans l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable.

² L'accent est mis, dans un premier temps, sur les aspects environnementaux.

risques à long terme, évaluent correctement le prix de ces risques et apportent ainsi une contribution efficace au développement durable. Utiliser les instruments de la politique en matière de marchés financiers pour atteindre d'autres objectifs politiques n'est souvent ni efficace ni efficient et peut entraîner des effets secondaires indésirables et des conflits d'objectifs, qu'il convient d'éviter. Les instruments de la politique environnementale, quant à eux, visent surtout à atteindre les objectifs de cette politique, notamment l'internalisation des coûts externes occasionnés par des comportements nuisibles à l'environnement. La politique environnementale doit donc définir quelles activités nuisent à l'environnement. Les instruments de la politique environnementale ont généralement une incidence sur l'ensemble de l'économie, et donc aussi sur le secteur financier. Certains d'entre eux (les tests de compatibilité climatique, par exemple) concernent plus particulièrement le secteur financier. Cela vaut également, par analogie, pour les domaines sociaux et de la gouvernance.

3. La transparence, une prise en compte des risques à long terme et une formation des prix efficace et intégrant les risques fournissent des bases de décision efficaces.

La transparence envers les investisseurs, des conditions-cadres permettant de fixer le prix de tous les risques importants ainsi qu'un conseil à la clientèle de haut niveau, transparent et spécialisé dans les aspects de développement durable améliorent la qualité du marché et la compétitivité. Les acteurs financiers, les clients et l'autorité de surveillance peuvent prendre des décisions en toute connaissance de cause et contribuent ainsi indirectement à la réalisation des objectifs de développement durable ou environnementaux. Les mesures définies visent à réduire les asymétries d'information afin de permettre au marché de fonctionner de manière optimale et de prendre en compte les effets à long terme. L'État joue à cet égard un rôle subsidiaire et intervient lorsque le marché ou la branche sont moins aptes que lui à assurer une mise en œuvre efficace.

Quelles mesures prendre?

1. La Confédération optimise le cadre réglementaire en vue d'accroître la qualité et donc la compétitivité de la place financière.

L'objectif est de créer des conditions-cadres qui procèdent d'une approche fondée sur le marché et permettent la mise en place d'un mécanisme efficace de formation des prix. À cet effet, le Conseil fédéral vérifie en particulier s'il existe des lacunes réglementaires empêchant le bon fonctionnement d'un marché financier durable et examine les modifications possibles, notamment dans les domaines mentionnés ci-après.

- **Amélioration de la sécurité juridique:** il faut renforcer la sécurité juridique en ce qui concerne les obligations fiduciaires des prestataires de services financiers et en relation avec la prise en compte des risques et des effets climatiques et environnementaux.
- **Augmentation de la transparence:** le secteur financier doit faire preuve de transparence à l'égard des clients, des propriétaires, des investisseurs, du grand public ou de l'autorité de surveillance pour ce qui est des possibilités d'investissement durable. Cela comprend par exemple la publication systématique d'informations pertinentes et comparables concernant l'impact des produits financiers et des entreprises sur le climat et l'environnement. Cette transparence permet aussi de lutter contre l'écoblanchiment.
- **Prise en compte correcte et systématique des risques:** des marchés financiers qui fonctionnent bien s'adaptent à l'économie réelle et à son évolution. Si le recours à des instruments de politique climatique rend par exemple les activités à forts rejets de CO₂ moins rentables et plus risquées, ces activités seront plus chères à financer, à

condition que les risques financiers qui y sont liés soient pris en compte de façon adéquate. Une bonne réglementation des marchés financiers veille à ce que les acteurs de ces marchés évaluent correctement les risques financiers à long terme et intègrent ces risques dans leurs prix. Cela permet également de prendre en compte d'éventuelles exigences de stabilité du système financier.

- **Observation des développements internationaux:** les autorités et le secteur financier suivent de près les développements internationaux (notamment dans l'UE) pour définir s'il est nécessaire d'intervenir, y compris au plan réglementaire, en se focalisant sur la capacité d'exportation de la place financière suisse.

Dans les domaines ci-après, l'État assume un rôle subsidiaire.

- **Formation et conseil de haut niveau:** le secteur financier doit conseiller avec compétence aussi bien les entreprises (financement d'investissements durables) que les investisseurs (stratégies d'investissement durables). À cet égard, les associations et les établissements de formation s'engagent ensemble pour assurer une excellente formation initiale et continue à tous les niveaux. Dans les limites de ses compétences, la Confédération peut soutenir les activités de la branche en matière de formation. Les hautes écoles suisses reconnues ou accréditées par l'État, en particulier, effectuent des travaux de recherche, en collaboration avec le secteur financier. Ces travaux doivent aussi fournir des enseignements supplémentaires pour le développement de produits et le conseil à la clientèle, de manière à ce que des contributions efficaces en matière de développement durable renforcent la compétitivité de la place financière suisse.
- **Labels crédibles en matière de développement durable ou d'environnement:** ces labels permettent une plus grande transparence et une meilleure comparabilité pour les investisseurs, ce qui favorise la compétitivité et la réalisation des objectifs climatiques. En Suisse, le développement de labels relève typiquement de la branche. Les mécanismes de gouvernance sont déterminants pour leur crédibilité.
- **Nouvelles possibilités commerciales dans les domaines des technologies financières et de la finance durable (*Green FinTech*):** en combinaison avec les technologies numériques, le développement durable sur la place financière suisse stimule l'innovation en permettant l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. Ceux-ci relèvent en principe de la responsabilité de la branche et des différents établissements.

2. La Suisse s'engage au niveau international.

Sur le plan international, la Suisse s'engage en faveur de conditions-cadres cohérentes et effectives, de l'ouverture des marchés et d'une gestion efficace des éventuels risques d'instabilité. Les autorités suivent de près les évolutions internationales et participent à des initiatives et partenariats internationaux³ dans le cadre desquels elles défendent leurs principes en matière de finance durable.

Par ailleurs, la Suisse est active au sein de grands organismes financiers internationaux comme le Conseil de stabilité financière (CSF) et le G20 pour encourager la prise en compte de thèmes liés aux marchés financiers durables. Elle est également favorable à ce que le

³ Par exemple l'*International Platform on Sustainable Finance* (plateforme internationale sur la finance durable) ou la *Coalition of Finance Ministers for Climate Action* (coalition des ministres des finances pour l'action climatique). La BNS et la FINMA sont membres du *Network for Greening the Financial System* (réseau pour l'écologisation du système financier), cf. également <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/medienmitteilungen.msg-id-75599.html>

Groupe d'action financière (GAFI) examine comment il est possible de protéger des marchés financiers durables contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Lors de conférences internationales, la place financière suisse doit être perçue comme un grand centre de la finance durable. À cet égard également, la Suisse met en avant son approche qualitative.

3. La Confédération a des échanges étroits avec tous les acteurs concernés.

Les autorités entretiennent un dialogue et des échanges étroits avec le secteur financier ainsi que d'autres milieux intéressés et prennent en compte leurs besoins et leur expertise. Dans ce cadre, les discussions doivent également porter sur les attentes claires de la Confédération envers le secteur, en ce qui concerne l'engagement volontaire et l'augmentation de la compétitivité de la place financière suisse en matière de développement durable.

Les autorités encouragent, élaborent et mettent à disposition des données spécifiques, des bases méthodologiques et des indicateurs dans le domaine du développement durable. Les tests de compatibilité climatique anonymes, volontaires et gratuits, lancés par l'administration fédérale sont poursuivis régulièrement et élargis. Des manifestations sont organisées régulièrement en Suisse afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs ainsi que de présenter et de mettre en lumière l'amélioration constante des conditions-cadres de la place financière suisse dans ce domaine. En outre, le Conseil fédéral continue à œuvrer en faveur d'accords sectoriels.